

Le massacre d'Oradour-sur-Glane devant la justice : **Un conflit de mémoires et un enjeu politique :**

Contexte de l'affaire : Le 10 juin 1944, à Oradour-sur-Glane, des Waffen-SS exécutent 642 civils et détruisent ce bourg du Limousin. Après guerre, le village en ruine est inscrit au registre des monuments historiques, ce massacre illustrant la barbarie nazie dont la France a souffert. En 1953 se tient à Bordeaux le procès de 21 des SS présents à Oradour, parmi lesquels se trouvent des Alsaciens incorporés de force dans l'armée allemande, les « Malgré-nous ». L'un est condamné à mort les 13 autres à des peines de travaux forcés et de prison. S'opposent alors des mémoires contradictoires.

Doc 1 : Les limousins réclament justice :

Au cours du procès des auteurs du massacre, la population de Limoges proteste contre la modification de la loi de 1948. Cette loi avait permis l'inculpation des « Malgré-nous » en instituant la présomption de responsabilité collective pour des individus, même incorporés de force, ayant appartenu à une organisation criminelle.

« Invitée à cesser hier matin de 17 à 19 heures toute activité pour rendre hommage à la mémoire des martyrs d'Oradour et témoigner sa sympathie à leurs familles, la population de Limoges – plus de 40 000 personnes – s'est rassemblée devant le cénotaphe (tombeau mémoriel) dressé sur le perron de l'hôtel de ville. Lecture a été donnée d'un manifeste qui dit notamment :

« Oradour restera à jamais inscrit dans l'histoire comme le symbole des crimes hitlériens. La population de Limoges juge intolérable le vote émis au parlement et affirme solennellement que les 12 SS originaire d'Alsace jugé à Bordeaux ne sont pas des Alsaciens mais des nazis assassins. »

Le manifeste réclame « l'extradition de tous les SS qui ont participé au crime d'Oradour, à commencer par le général Lammerding, commandant de la division Das Reich. En conclusion il « demande aux municipalités et aux organisations de toutes les localités du département d'organiser samedi après-midi des manifestations de solidarité et de protestation »

A limoges, Manifestation à la mémoire des victimes, Le Monde, février 1953

Doc 2 : La solidarité de l'Alsace avec les Malgré-nous :

Jacques Fonlupt-Esperaber, député du Haut-Rhin, exprime le sentiment d'injustice qu'éprouvent de nombreux Alsaciens pour lesquels le procès de Bordeaux est celui des « Malgré-nous » et de leur région, annexée au III^e Reich pendant la guerre.

« (S)'il y a un drame d'Oradour – un drame atroce, certes- il y a un autre drame, atroce lui aussi, qui fit 40 000 victimes au moins et qui est le drame de l'Alsace.

L'Alsace a été abandonnée, livrée à l'ennemi par les hommes qui, à Vichy, prétendaient parler au nom de la France. En 1942, ses fils furent appelés sous les drapeaux allemands sans que fût élevée par le gouvernement de Philippe Pétain la protestation publique et solennelle que l'honneur imposait. (...)

En 1943, les plus jeunes de nos compatriotes dont beaucoup n'avaient pas 18 ans furent malgré eux – sauf quelques très rares volontaires qui, à nos yeux, sont des Allemands, comme les autres, pire que les autres – incorporés de force dans les SS.

C'est de ces incorporés de force que l'Alsace se sent solidaire parce qu'elle les considère comme les victimes d'une défaite dont tous les Français portent peut-être en commun la responsabilité, mais dont les Alsaciens ont, plus lourdement que tous les autres, porté le fardeau.

Jacques Fonlupt-Esperaber, l'Alsace et le procès d'Oradour » Forces nouvelles, hebdomadaire du Mouvement républicain populaire, 18 janvier 1953.

Doc 3 : L'amnistie des « Malgré-nous » :

L'émotion causée en Alsace conduit l'Assemblée nationale à adopter une loi d'amnistie, le 19 février 1953.

« L'Assemblée nationale estima préférable de s'aliéner une région pauvre et rurale qu'une région prospère et peuplée pour l'unité nationale (le Limousin) plutôt que de provoquer l'agitation permanente d'une région prospère et peuplée (l'Alsace). 319 députés – une majorité de MRP et de RPF – votèrent l'amnistie. Tous les communistes, les ¾ des socialistes, un tiers des radicaux et une douzaine de non inscrits – 211 en tout votèrent contre et 83 s'abstinrent. Trois jours après le vote, à l'aube du 21 février, les treize Alsaciens (excepté l'engagé volontaire dans les SS) passèrent les portes de la prison militaire de Bordeaux. Ils montèrent rapidement dans des véhicules qui partirent vers le Nord, à travers le brouillard. Dans l'après midi, ils arrivèrent en Alsace où ils furent accueillis par leurs familles soulagées. Pendant que les journaux d'Alsace publiaient des photos des « Malgré –nous » retrouvant leurs femmes et leurs enfants, ceux qui avaient perdu leurs familles dans le massacre d'Oradour titubaient sous le choc et la douleur et du désespoir. »

Sarah Farmer, Oradour, arrêt sur mémoire,

Perrin, 2004.

- 1/ Donnez le **point de vu des deux auteurs** (doc 1/doc 2) **dans le cadre du procès.**
- 2/ Quels sont les **enjeux de mémoire de ce procès ?**
- 3/ Comment expliquer les **différents votes** des partis politiques à l'Assemblée et la **décision finale ?**